

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE SELECTION

EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE

NOTICE CONCERNANT LES CONDITIONS DE SELECTION POUR LES ETUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

CONDITIONS D'INSCRIPTION

RENTREE Septembre 2023

En application de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat aide-soignant

Janvier 2023

SOMMAIRE

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION.....	3
2 - MODALITES D'INSCRIPTION.....	3
3 - CONSTITUTION DU DOSSIER	4
PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS.....	4
4 - NATURE DE LA SELECTION	5
5 - RESULTATS ET AFFECTATION	5
6 - ADMISSION DEFINITIVE.....	5

ANNEXES

Annexe 1.....	7
Annexe 2	8
Annexe 3	9

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les formations conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1- La formation initiale, dans les conditions fixées par arrêté
- 2- La formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par arrêté
- 3- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience professionnelle.

Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

« Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;*
- ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes. »*

Toutefois, si le nombre d'agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et d'agents de service est supérieur au nombre de places proposées, une priorité sera accordée aux candidats ayant le plus d'ancienneté dans ce poste. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé sera prioritaire.

Les personnes concernées doivent impérativement prendre contact avec l'Institut par mail et retourner le dossier qui leur sera remis au plus tard le 9 juin 2023.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Retirer un dossier d'inscription soit sur le site internet de l'Institut, soit à l'accueil de l'Institut.

INSCRIPTION

⇒ Le dossier d'inscription doit être impérativement déposé dans la boîte aux lettres extérieure de l'IFSI ou transmis par voie postale ou remis au secrétariat aux horaires d'ouverture :

IFAS du CH du Forez
2 Bld Gambetta
42600 MONTBRISON

OUVERTURE des INSCRIPTIONS	LUNDI 9 JANVIER 2023
CLOTURE des INSCRIPTIONS	VENDREDI 9 JUIN 2023 à 16 heures Envoi par courrier, le cachet de la poste fait foi Ou dépôt dans la boîte aux lettres extérieure ou remis au secrétariat

3 - CONSTITUTION DU DOSSIER



TOUT DOSSIER DOIT ETRE COMPLET A LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS.

3.1 PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4 :

- ⇒ Une photocopie de la carte d'identité nationale recto verso, passeport délivré en France, ou titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- ⇒ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ⇒ Un curriculum vitae ;
- ⇒ Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (voir ci-dessous). Le document ne doit pas excéder 2 pages ;
- ⇒ La copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français ;
- ⇒ Si le candidat est scolarisé : la copie des relevés de résultats et appréciations en stage et bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale ;
- ⇒ Pour les candidats ayant un diplôme Bac Pro ASSP ou SAPAT, la copie des appréciations de stages et bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale
- ⇒ Si le candidat a travaillé : les attestations de travail, accompagnés éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs si concernés ;
- ⇒ Pour les ressortissants étrangers, et lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ;
- ⇒ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ;
- ⇒ 3 timbres au tarif « lettre verte » 20 g
- ⇒ 1 photo récente (format carte nationale d'identité)
- ⇒ Le dossier d'inscription complété et signé,
- ⇒ Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, l'engagement financier dûment complété et éventuellement validé par les organismes concernés (Annexe 3),
- ⇒ Demande de temps aménagé en vue de l'épreuve de sélection pour les candidats en situation de handicap

Les attendus et critères nationaux sont les suivants : (cf arrêté du 7 avril 2020)

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitudes à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

4 - NATURE DE LA SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Les pièces constituant ce dossier sont listées page 4. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.



Les entretiens se dérouleront entre le 15 mai et le 20 juin 2023

**Les candidats reçoivent une convocation par la poste ou par mail.
La date de convocation à cette épreuve ne pourra en aucun cas être changée**

N'hésitez pas à contacter l'IFAS si la convocation ne vous est pas parvenue.

5 - RESULTATS ET AFFECTATION¹

A l'issue de la sélection, le jury établit les listes de classement.

La liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Le nombre de places est précisé en annexe 2.

La liste des candidats admis est affichée à l'IFAS et consultable sur le site internet² à compter du :

VENDREDI 30 JUIN 2023 à 14 h

Les résultats de cette épreuve sont envoyés par courrier le jour-même.

« Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit. »

A compter de la date de confirmation d'admission par l'institut soit le 30 juin 2023, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation, soit le **10 juillet 2023**. Si le candidat classé sur liste principale n'a pas formulé par écrit sa demande d'admission, il est présumé avoir renoncé à son admission. Sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur liste complémentaire.

Equivalences de compétences et allègements de formation :

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- Le Bac professionnel SAPAT
- Le Bac professionnel ASSP
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles

¹ (Cf. de l'Art 4 de l'arrêté du 07/04/2020))

² Pour le site internet : sauf avis contraire de votre part.



- Le titre professionnel d'agent de service médico-social
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (qui inclut le DAEVS et le DEAMP)

6 - ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive dans un IFAS est subordonnée à³ :

1) La production au plus tard le jour de la rentrée, **d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ⁴

2) La production avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit, les obligations d'immunisation et de vaccination prévu par la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé :

⇒ Antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

⇒ COVID 19

⇒ Hépatite B avec les résultats de sérologie objectivant l'état de l'immunité envers cette maladie.



Attention il faut plusieurs mois pour être immunisé contre l'hépatite B



Ces vaccinations sont obligatoires :

Aucune dérogation ne pourra être accordée.

**La mise en stage et la durée de la formation sont conditionnées par ces vaccinations
Vous devez faire vérifier par votre médecin votre couverture vaccinale
dès votre inscription au concours.**

Recommandations en vue des stages :

- ⇒ Un rappel antioquelucheux lors du rappel DTP,
- ⇒ Un vaccin contre la varicelle, si la maladie n'a pas été contractée dans la petite enfance. En cas de doute, faire pratiquer une sérologie,
- ⇒ La vaccination contre la rougeole,
- ⇒ Le vaccin contre la grippe saisonnière.

³ (Cf. article 2 de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation)

⁴ La liste des médecins agréés est disponible sur le site : www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr
Rubrique « Usagers : vos droits et démarches/Liste des médecins agréés
Attention cette consultation peut ne pas être remboursée.

**CALENDRIER DE LA SELECTION 2023
IFAS du CH du FOREZ MONTBRISON
FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2023-2024**

Ouverture des inscriptions :	LUNDI 9 JANVIER 2023
Clôture des inscriptions :	VENDREDI 9 JUIN 2023 à 16 h Cachet de la poste faisant foi
Entretiens	DU 15 MAI AU 20 JUIN 2023
Publication et affichage des résultats d'admission :	VENDREDI 30 JUIN 2023 à 14 h <i>Tous les candidats reçoivent un courrier</i>
Rentrée 2023	VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

PRESENTATION de l'IFAS du CH du FOREZ MONTBRISON

IFAS PUBLIC DE LA LOIRE	HORAIRES dépôt des dossiers	PLACES DISPONIBLES ⁵	JOURNEE PORTES OUVERTES
 IFSI - IFAS Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aide-Soignants DU FOREZ La Région Auvergne-Rhône-Alpes IFSI/IFAS CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ (site de MONTBRISON) 2, Boulevard Gambetta 42600 MONTBRISON ☎ 04 77 96 71 30 Courriel : secretariat@ifsi-forez.fr Site: www.ifsi-forez.fr Date de rentrée : 1^{er} septembre 2023	Du lundi au jeudi De 8h30 à 16 h Vendredi De 8 h à 16h Secrétariat fermé de 12 h à 13 h	56 places dont 20 % minimum réservés aux ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière et aux agents de service	Samedi 28 janvier 2023 de 9 h à 13 h

⁵ Les reports accordés les années antérieures sont inclus dans le nombre de places disponibles annoncé.

ANNEXE 3

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Ne pas remplir si vous êtes en poursuite d'étude ou inscrit à Pôle Emploi

ENGAGEMENT FINANCIER FORMATION AIDE SOIGNANTE 2023/2024

COCHER obligatoirement la (ou les) rubrique(s) 1 et/ou 2 selon votre cas

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Domicilié(e) :

1 - Certifie avoir entrepris les démarches relatives aux conditions possibles
de financement de la formation



2 - A défaut de prise en charge, je m'engage à financer personnellement ma formation ☐
Somme à régler pour les frais de formation : 7696 € et 75 € de frais de dossier (tarifs 2022-2023)

PRISE EN CHARGE :	TOTALE	PARTIELLE
PERSONNELLE	☐	☐
EMPLOYEUR	☐	☐
CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION	☐	☐

Tableau à compléter et à faire valider dans le cas d'une prise en charge éventuelle par un organisme. Ceci permettant de justifier que le candidat a effectivement fait les démarches nécessaires.

ORGANISMES CONTACTES	DATE	Le candidat nous a contactés en vue d'une prise en charge en cas de réussite VISA DE L'ORGANISME

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

SELECTION 2023
IFAS CH DU FOREZ MONTBRISON
Rentrée de Septembre 2023

Photo
Obligatoire

DOSSIER D'INSCRIPTION

Veillez compléter toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet



LES DONNEES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE STRICTEMENT CONFORMES A VOTRE PIECE d'IDENTITE

CIVILITE

Mme ☐

M. ☐

NOM de NAISSANCE

En majuscules

NOM D'USAGE

En majuscules

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou nom de son épouse, double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés...)

PRENOMS

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment. Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du Centre Hospitalier et par délégation le directeur de 'IFAS. Le délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien : <http://www.ghtloire.fr.rapd> ou à l'adresse mail : rfd.dpd@chu-st-etienne.fr.

DATE de NAISSANCE

LIEU

NATIONALITE

TELEPHONE

Obligatoire

PORTABLE

ADRESSE

N° et rue

Suite adresse

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE MAIL

Obligatoire (écrire lisiblement)

DIPLOME OBTENU permettant un allègement de formation (cf page 5) et année d'obtention (si concerné) :

10/11

CONTROLE DES PIECES FOURNIES (à viser par l'IFAS)

- ☐ Photocopie de la carte d'identité recto-verso, passeport, ou titre de séjour en cours de validité
- ☐ Lettre de motivation manuscrite
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Document manuscrit (maximum 2 pages) relatant à votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- ☐ Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français
- ☐ Copie des relevés de résultats et appréciations en stage ET bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale si le candidat est scolarisé
- ☐ Pour les candidats titulaires d'un BAC Pro ASSP ou SAPAT, la copie des appréciations de stages ET bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale
- ☐ Attestation(s) de travail, accompagnée(s) éventuellement des appréciations et/recommandations du ou des employeurs si vous travaillez
- ☐ Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe, si concerné
- ☐ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- ☐ 3 timbres au tarif « lettre verte » 20 g
- ☐ 1 engagement financier annexe 3 pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue
- ☐ 1 photo récente à coller en première page de ce dossier (format carte nationale d'identité)
- ☐ Demande de temps aménagé en vue de l'épreuve de sélection pour les candidats en situation de handicap